



INFORMATION – JUILLET 2010

Recueil des Normes VSS

Nouveautés dès le mois de juillet 2010

Bref aperçu des nouvelles normes suisses SN et des nouvelles normes européennes EN avec les avant-propos nationaux et les annexes nationales NA

SN Validité Pages Prix*	Titre	Domaine d'application, but	89e livraison de normes VSS juillet 2010 Qu'y-a-t-il de nouveau? Remarques importantes
507 701c 01.08.2010 SN 43 pages 96 CHF	Conditions générales pour la construction des routes et des voies de communication	La nouvelle norme de la série des conditions générales pour la construction CGC contient des compléments et des dérogations à la norme SIA 118 «conditions générales pour l'exécution des travaux de la construction». La norme et les droits et obligations qu'elle comporte sont légalement valables lorsqu'il est convenu entre les partenaires de les considérer comme partie intégrante du contrat. Les conditions qui dérogent à la norme SIA 118 figurent exclusivement aux chapitres 11.0 à 20.0.	Chapitres supplémentaires et compléments Cette nouvelle version de la norme comprend des adaptations et des compléments dans les chapitres 1 «Domaine d'application» et 15 «Chaussée des routes» de même qu'un nouveau chapitre «Epuisement des eaux». D'ici à l'achèvement des travaux de révision, prévu pour 2013, un à deux chapitres supplémentaires seront ajoutés à la norme chaque année.
640 005b 01.08.2010 SN 52 pages 91 CHF	Recensements du trafic Courbes de variation et trafic journalier moyen des jours ouvrables	La norme est applicable à tous les travaux de planification du réseau routier orientés trafic pour lesquels il est important de connaître les variations temporelles du trafic. Dans les agglomérations, la norme n'est pas applicable dans tous les cas en raison des effets de saturation. Il faut par conséquent avoir recours aux données de comptage des villes et cantons. La norme est destinée à uniformiser l'estimation et l'extrapolation de données de trafic issues de recensements, ainsi qu'à contrôler la vraisemblance de données existantes.	Nouvelles courbes de variation pour l'actualisation des données de planification La nouvelle norme repose sur l'exploitation complète de données de comptage actuelles et livre des courbes de variation précises pouvant être appliquées dans des situations de planification concrètes. Les courbes de variation montrent les fluctuations du volume du trafic dans une des directions d'un tronçon de route en un temps donné (courbes de variation journalières, hebdomadaires ou annuelles). Elles fournissent les données pour la mesure de routes et pour l'appréciation de projets.
640 020a 01.08.2010 SN 33 pages 68 CHF	Capacité, niveau de service, charges compatibles Routes à deux voies de circulation sans séparation physique de sens de circulation	Cette norme s'applique aux tronçons des routes à grand débit à deux voies de circulation sans séparation physique de sens de circulation, ainsi qu'aux tronçons des routes principales et des routes de liaison régionale hors des espaces bâtis. La norme décrit la procédure pour le dimensionnement selon la technique de circulation ainsi que pour l'évaluation de l'écoulement de la circulation sur les routes mentionnées. La norme ne s'applique pas aux routes	Capacité suisse pour le TIM Des valeurs indicatives pour la capacité des routes à deux voies de circulation et des RP/RLR hors localité, basées sur des relevés empiriques et adaptées aux conditions suisses, sont disponibles pour la première fois. Des diagrammes Q-V pour quatre classes de sinuosité, cinq classes de rampe ainsi que différents pourcentages de véhicules lourds sont à disposition pour décrire l'écoulement du trafic et déterminer le niveau de service

		principales à l'intérieur des localités ainsi qu'aux tronçons de routes dans la zone d'influence des jonctions et carrefours. La capacité et le niveau de service des routes principales à l'intérieur des localités dépendent pour l'essentiel de la capacité la plus faible de tous les carrefours traversés.	des tronçons concernés. La répartition en six degrés de niveau de service résulte de la densité du trafic dans les deux directions, densité qui caractérise également la liberté de mouvement des usagers.
640 246a 01.08.2010 SN 36 pages 69 CHF et 640 247a 01.08.2010 SN 32 pages 67 CHF	Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers Passages inférieurs et Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers: Passages supérieurs	Les normes s'appliquent à la construction nouvelle et à la transformation de passages inférieurs et supérieurs situés sur le domaine public et destinés au trafic piétonnier et au trafic des deux-roues légers, cela tant comme ouvrages spécifiques qu'en combinaison avec des passages inférieurs d'autres voies de communication. Elle met à la disposition des projecteurs des données leur permettant de planifier et de concevoir des ouvrages pouvant être, même en cas de place limitée, ressentis par les utilisateurs comme des ouvrages bien intégrés, accueillants et conviviaux.	Harmonisation des normes 640246a et 640247a Dans la nouvelle édition, les normes SN 640246 «Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers – passages inférieurs», SN 640247 «Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers – passages supérieurs», et la norme SN 640 238 «Trafic des piétons et des deux-roues légers» – rampes, escaliers et rampes à gradins, ont été harmonisées. La norme sur les passages inférieurs apparaît dorénavant dans sa forme et sa structure comme le reflet direct de la SN sur les passages supérieurs. Les énoncés des différences à prendre en compte sont exprimés plus clairement.
640 273a 01.08.2010 SN 15 pages 55 CHF	Carrefours Conditions de visibilité dans les carrefours à niveau	La norme est applicable à toutes les routes avec carrefour à niveau, ainsi qu'à tous les carrefours desservant des accès riverains ou avec pistes cyclables. La norme sert à évaluer les conditions de visibilité dans de tels carrefours, avec ou sans giratoire. Le respect des distances de visibilité aux carrefours est indispensable pour la sécurité de tous les usagers. Le dernier chapitre de la norme présente, sous forme d'esquisses et de photos, des exemples de bonnes et de mauvaises perceptibilités pour des carrefours à régime de priorité de droite.	Conditions de visibilité optimale dans les carrefours Les adaptations apportées à la nouvelle norme consistent à mieux garantir la sécurité aux carrefours, en y augmentant les distances de visibilité et d'observation. De plus, la nouvelle structure de la norme permet de mieux discerner l'application de ces valeurs entre les carrefours avec régime de priorité signalé et ceux avec régime de priorité de droite. Un nouveau paragraphe traite des distances de visibilité aux carrefours avec trottoir, en y intégrant aussi les engins assimilés à des véhicules. Enfin, la nouvelle norme insiste sur l'importance de la relation «Appréciation de la perceptibilité du carrefour & Distance de visibilité», pour les carrefours avec régime de priorité de droite.
640 610b 01.08.2010 SN 39 pages 88 CHF	Environnement Suivi environnemental de la phase de réalisation avec réception environnementale des travaux	Cette norme s'applique à tout processus de construction ayant un impact significatif sur l'environnement. Elle fixe les règles du suivi environnemental de la phase de réalisation SER de même que, pour la première fois, le déroulement de la réception environnementale des travaux RET des nouvelles constructions, des corrections, des extensions et des déconstructions d'infrastructures routières et de travaux de génie civil. D'autre part, la norme aide à garantir le respect des lois, ordonnances, directives et instructions relatives à la protection de l'environnement dans la phase de réalisation.	Nouveau: réglementation de la réception environnementale des travaux La nouvelle norme SN 640 610a comprend d'une part des précisions quant aux compétences au niveau des directives et de la communication pour les suivis environnementaux lors de la phase de réalisation et, d'autre part, toute la thématique de la réception environnementale des travaux. En outre, les définitions importantes et les annexes de la norme ont été révisées et complétées.

<p>640 698a</p> <p>01.08.2010 SN 20 pages</p> <p>55 CHF</p>	<p>Faune et trafic Protection des amphibiens, bases et planification</p>	<p>La norme traite des bases en matière de protection des amphibiens le long des infrastructures de transport, ainsi que de la planification de mesures appropriées pour protéger les amphibiens (protégés par la loi), contre les effets négatifs des voies de communication, tout en assurant la sécurité des usagers de la route. Les décisions concernant la nécessité, les aménagements et les adaptations aux conditions locales doivent s'appuyer sur des données de base relevées avec précision.</p>	<p>Trilogie faisant état des connaissances les plus récentes Trois normes très anciennes et leurs deux annexes ont été refondues en deux normes et une annexe, toutes trois bilingues, dans lesquelles les connaissances les plus récentes ont été prises en compte, sans redondances. Un remaniement complet des textes et des illustrations a été effectué. La nouvelle trilogie met l'accent, dans la norme «bases et planification» sur des définitions importantes et des connaissances de base essentielles dans le but de garantir à long terme l'existence des amphibiens. Outre la mortalité due au trafic, sont également thématiques les effets des barrières et les pertes subies dans les systèmes d'évacuation des eaux. De même sont abordés les questions d'entretien et de contrôles d'efficacité qui doivent être pris en compte lors de la planification déjà. La nouvelle norme «mesures de protection des amphibiens» accompagnée de la nouvelle annexe bilingue font état, sans redondances avec la norme de base, des connaissances les plus récentes. La présentation du «passage simple», nettement préféré dans la pratique au passage avec puits de capture (appelé aussi système à double tuyaux) constitue une nouveauté. De nombreuses autres mesures de protection aux abords des voies ferroviaires, des voies de communication ou des systèmes d'évacuation des eaux ont été intégrées. Les résultats de mesures qui ont fait leurs preuves dans la pratique sont également exposés.</p>
<p>640 699a</p> <p>01.08.2010 SN 24 pages</p> <p>62 CHF</p>	<p>Faune et trafic Protection des amphibiens, mesures</p>	<p>La norme traite des exigences relatives aux mesures de protection des amphibiens le long des voies de communication. Ces mesures visent à conserver des populations locales d'amphibiens en effectif suffisant et à améliorer la sécurité des usagers de la route.</p>	
<p>640 699a Annexe</p> <p>01.08.2010 SN 48 pages</p> <p>88 CHF</p>	<p>Routes et systèmes d'évacuation des eaux</p> <p>Mesures de protection pour les amphibiens</p>	<p>Cette annexe est applicable pour les routes, l'évacuation des eaux de chaussée, les bassins de rétention d'eau de pluie, les stations de pompage et d'épuration des eaux. Les recommandations et les exemples détaillés cités sont à utiliser en particulier sur des tronçons de routes comprenant des secteurs de traversée d'amphibiens. L'objectif de l'annexe est de présenter des mesures supplémentaires. Elle s'adresse donc particulièrement aux maîtres d'ouvrage, autorités, exploitants, propriétaires fonciers, planificateurs et responsables de projets de routes et de systèmes d'évacuation des eaux.</p>	
<p>640 735b</p> <p>01.08.2010 SN 20 pages</p> <p>55 CHF</p>	<p>Entretien des couches de surface en béton Réparation et remise en état</p>	<p>La norme est applicable aux couches de surface en béton de chaussées, de chemins et de places. Les réparations et les remises en état servent à maintenir l'aptitude au service d'une route et à éviter la formation de dégradations plus importantes.</p>	<p>Regroupement de deux normes La norme réunit les deux normes 640 735/736 et comprend de nouvelles mesures pour la réparation et la remise en état de surfaces en béton. Toutes les illustrations ont été actualisées et complétées. La remise en état des surfaces en béton avec enrobés bitumineux se trouve dans la norme SN 640 737.</p>
<p>640 803</p> <p>01.08.2010 SN 10 pages 44 CHF</p>	<p>Gestion du trafic sur autoroutes et semi-autoroutes Signaux variables</p>	<p>Cette norme s'applique à la planification, à l'élaboration de projets et à l'exploitation de signaux variables indiquant des dangers et des prescriptions, et gérant le trafic des routes à grand débit RGD. Elle est en outre applicable aux signaux variables représentant des plaques complémentaires et aux signaux d'indication (par ex. indication des voies de circulation) mentionnés dans la norme. La signalisation variable de direction est traitée dans la SN 640 804.</p>	<p>Nouvelle norme pour l'uniformisation La norme a pour but d'uniformiser l'utilisation et l'identité visuelle de la signalisation variable. Les signaux variables sont utilisés lors de dangers intermittents, de prescriptions valables par moment ou lors d'une situation du trafic particulière, ou en cas de conditions météorologiques inhabituelles.</p>

<p>641 716</p> <p>01.08.2010 SN 16 pages 56 CHF</p>	<p>Sécurité routière Localisation et classement de points noirs</p>	<p>Cette norme est applicable à la localisation et au classement de points noirs sur toutes les routes publiques des infrastructures routières soumises à la Loi sur la circulation routière LCR, et fixe les procédés à appliquer dans ce but. Elle vise à déterminer de manière uniforme et objective les points noirs sur tous les itinéraires et les réseaux routiers. L'application uniforme des procédés de classement permet d'établir des listes de points noirs pour les différentes catégories de routes et régions.</p>	<p>Adaptation des définitions et formules: Sont concernées les définitions «accident de la circulation routière» et «accident» (chiffre 4) et la nouvelle formulation du calcul de l'indice d'accidents pour les carrefours (chiffre 23.2.2). Dans les zones à faible trafic des localités et quartiers, la norme n'est appliquée que d'une façon limitée, car en général les points noirs ne sont pas déterminés à ces endroits. D'autres procédés, tel que l'indice de pondération des accidents à l'ensemble du quartier, y sont appliqués.</p>
<p>670 064a</p> <p>01.08.2010 SN 16 pages 49 CHF</p>	<p>Produits d'obturation et de scellement de joints pour zones de circulation: Norme de base</p>	<p>La norme s'applique aux produits d'obturation et de scellement de joints de zones de circulation en béton et en enrobé bitumineux. Les pénétrations relatives aux joints de chaussée en bitume-polymère sont décrites dans une directive OFROU. Le but de la norme est de faciliter l'intégration des normes européennes sur les produits d'obturation et de scellement de joints dans le répertoire des normes suisses.</p>	<p>Sécurité, protection de la santé, aspects environnementaux et développement durable Les aspects sécurité routière, sécurité du travail, protection de la santé de même que les aspects environnementaux et du développement durable ont été nouvellement pris en compte dans la norme. Les références aux normes pour les enduits d'apprêt ont été adaptées aux nouvelles normes européennes.</p>
<p>670 090a</p> <p>01.08.2010 SN 24 pages 69 CHF</p>	<p>Géosynthétiques: Norme de base Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les infrastructures de transport</p>	<p>La norme est applicable aux matériaux de construction «géotextiles», «produit apparenté au géotextile» et «barrières géosynthétiques» réunis sous le terme générique de «géosynthétiques». Elle donne une vue d'ensemble des normes publiées et facilite l'intégration des normes européennes sur le thème des géosynthétiques dans le recueil des normes suisses.</p>	<p>"Boussole" dans la jungle des géosynthétiques Les géosynthétiques englobent un groupe très important de matériaux de construction et peuvent être employés de manière variée dans 7 fonctions différentes. La norme SN 670 090a aide à se repérer parmi les quelque 70 normes relatives aux géosynthétiques existant en Suisse actuellement. On peut dorénavant trouver dans la norme révisée, outre une mise à jour des renvois aux normes, les définitions des bandes de protection, des plaques de protection et des bandes de protection à base de granulés de caoutchouc.</p>
<p>670 206-NA</p> <p>01.08.2010 SN 18 pages</p> <p>EN 15322: 2009 31 pages all,f,angl 119 CHF</p>	<p>Bitumes et liants bitumineux Cadre de spécifications pour les liants bitumineux fluidifiés et fluxés</p>	<p>L'avant-propos national, accompagné de l'annexe nationale et de l'EN 15322, prescrit un cadre de spécifications relatives aux liants bitumineux fluidifiés et fluxés utilisables pour l'enduit superficiel des chaussées, des pistes d'aérodrome et des autres surfaces fixées.</p>	<p>Exigences et recommandations L'annexe nationale est un cadre de spécifications pour des matériaux bitumineux fluidifiés ou fluxés non modifiés et modifiés par des polymères pour des enduits superficiels.</p>

<p>670 249b-NA bis 670 258-NA</p> <p>01.08.2010 EN 13249/ 13250/13251/ 13252/13253/ 13254/13255/ 13256/13257/ 13265</p> <p>All, f, angl. CHF selon le nombre de pages</p>	<p>Géotextiles et produits apparentés Exigences pour la construction:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des routes - voies ferrées - travaux de terrassement, fondation et soutènement - systèmes de drainage - ouvrage de lutte contre l'érosion - réservoirs et barrages - canaux - tunnels - décharges 	<p>Cet avant-propos national, avec l'annexe nationale, s'applique aux géotextiles et produits apparentés selon la SN 670 090 «Géosynthétiques; norme de base», qui sont utilisés dans la construction de routes et autres zones de circulation. Les annexes nationales accompagnées de l'EN correspondante sont nécessaires pour l'utilisation des normes.</p>	<p>Nouveau: contrôle de conformité pour la production en usine Les normes de spécifications européennes EN 13249 et suivantes décrivent les fonctions possibles des géotextiles et produits apparentés avec les propriétés nécessaires dans les domaines d'utilisation désignés. Les avant-propos nationaux avec, à chaque fois, la nouvelle annexe nationale, établissent maintenant le lien avec les normes d'exigences suisses au moyen de renvois correspondants. Il est nouvellement exigé que tout produit provienne d'une usine pouvant procéder à l'évaluation de la conformité et au contrôle de sa production.</p>
<p>670 259-NA</p> <p>01.08.2010 EN 15381 All, f, angl. 131 CHF</p>	<p>Géotextiles et produits apparentés Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les chaussées et couches de roulement en enrobés</p>	<p>L'avant-propos national, tout comme l'annexe nationale, est applicable aux géotextiles et produits apparentés métalliques et non métalliques selon la SN 670 090 utilisés dans les revêtements bitumineux.</p>	<p>La norme SN 670 259-NA / EN 15381 paraît pour la première fois et décrit les caractéristiques requises pour les géotextiles, produits apparentés et treillis métalliques pour couches de roulement en enrobés pour empêcher ou pour le moins retarder la formation de fissures.</p>
<p>670 275a-NA</p> <p>01.08.2010 SN 4 pages</p> <p>EN 15382 36 pages All, angl.</p> <p>128 CHF</p>	<p>Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les infrastructures de transport</p>	<p>L'avant-propos national, avec l'annexe nationale, s'applique aux géomembranes et géosynthétiques bentonitiques utilisés comme barrières contre les liquides dans les infrastructures de transport comme les routes, les voies ferrées, les pistes d'aviation etc. L'annexe nationale accompagnée de l'EN 15382 est nécessaire pour l'application de la norme SIA 270 «Étanchéité et évacuation des eaux; bases générales et délimitations» et de la SN 670 090 «Géosynthétiques; norme de base».</p>	<p>Protection de la nappe phréatique: nouvelle interprétation L'étanchéité des surfaces de circulation au niveau de la bordure inférieure de la couche de fondation est aujourd'hui de plus en plus utilisée pour protéger la nappe phréatique et l'environnement. La SN 670 275a-NA introduit l'EN 15382 en Suisse et fixe les propriétés exigées dans ce domaine d'utilisation.</p>
<p>670 281a-NA à 670 284a-NA</p> <p>01.08.2010 EN 14188-1 / 14188-2 / 14188-3 / 14188-4 All, F, angl. CHF selon le nombre de pages</p>	<p>Produits de scellement de joints Exigences pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - produits de scellement appliqués à chaud (partie 1) - produits de scellement appliqués à froid (partie 2) - joints d'étanchéité moulés (partie 3) - primaires utilisés avec les produits de scellement de joint (partie 4) 	<p>Cet avant-propos national, avec l'annexe nationale, s'applique aux produits pour scellement de joints appliqués à chaud selon la SN 670 064 «Produits d'obturation et de scellement de joints pour zone de circulation; norme de base» en état de livraison. Les annexes nationales correspondantes y compris les EN y relatives sont nécessaires pour l'application des matériaux normés.</p>	<p>Mise en évidence des aspects sécurité et de la nouvelle EN Les aspects sécurité routière, sécurité du travail, protection de la santé de même que les aspects environnementaux et du développement durable ont été pris en compte dans la norme. Les références aux normes pour les enduits d'apprêt ont été adaptées aux nouvelles normes européennes. La forme et la structure des normes ont été uniformisées.</p>

Fz/ss 30.08.2010